

PROTOCOLE SANITAIRE
REFUGE DE DORAN
74700 SALLANCHES

Le présent protocole repose sur les prescriptions gouvernementales, leur mise en œuvre nécessite l'engagement des gestionnaires et gardiens de refuge mais également celui des usagers qui veillent par leur comportement à la préservation de leur santé mais également des autres usagers du refuge.

Le protocole prévoit :

- Des dispositions d'ordre général ;
- Des aménagements et procédures spécifiques ;
- Des obligations pour les usagers ;
- Des mesures spécifiques aux bivouacs le cas échéant

Ce protocole est accompagné d'un plan schématique du refuge reprenant l'ensemble des mesures et aménagements réalisés en termes de distanciation physique notamment.

Date de réouverture souhaitée : 06 juin 2020

I - Présentation du refuge

Localisation	Commune : Sallanches (74700) Altitude : 1495m
Capacité d'accueil nominale	Couchages : 62 Restauration : 60 en 2 salles
Superficie du refuge	150 m2 au sol
Gestionnaire	
Gardien/ Aide gardien	Gardien(s) JACQUIER Roselyne contact@refugededoran.fr 06 03 43 40 65 / 04 50 58 08 00
	Nombre de personnels : 2
Plan de masse du refuge	<i>Voir pièces jointes</i>

II - Dispositions générales

A – Capacité d'accueil

La montée en charge de la capacité d'accueil du refuge sera progressive afin de permettre de mieux appréhender le comportement des usagers et l'adaptation des mesures sanitaires dans le bâtiment.

Capacités d'accueil du refuge après la mise en œuvre du protocole sanitaire

Nombre de Couchages : maximum 40 selon la constitution des groupes de randonneurs

Capacité restauration : maximum 40 selon la constitution des groupes en 2 salles

Accueil dans le cadre d'une assistance de secours ou de mise à l'abri

Le dortoir n°6 sur le plan ci-joint ne sera pas utilisé et immédiatement disponible pour isoler une ou des personnes présentant des symptômes avant évacuation ou pour accueillir des randonneurs en difficulté.

B – Système de réservation et de traçabilité

Réservation obligatoire

La réservation est obligatoire via le site monrefugepaysdumontblanc.com avec acceptation de la charte d'engagement individuel afin de finaliser la transaction. Celle-ci doit être signée et retournée par mail ou présentée à l'arrivée au refuge.

Traçabilité des usagers

Au moment du repas, une feuille libre sera donnée à chaque groupe afin de recueillir les noms et numéros de téléphone. Cette feuille sera classée par nos soins. Un crayon sera fourni puis désinfecté après utilisation.

C- Procédure d'accueil des usagers

Lavage des mains

Solution hydro alcoolique à l'extérieur devant la porte d'entrée avec affichage invitant à l'utilisation obligatoire avant d'entrer.

Mise à disposition des sabots

Il sera recommandé lors de la réservation de prendre son propre équipement mais en cas d'oubli, les usagers gardent les mêmes sabots durant leur séjour et les déposent au départ dans une caisse à part « RETOUR SABOT ». Nous les ferons tremper dans une solution désinfectante sans rinçage et sécher en extérieur.

Check-in des usagers

Une seule personne par groupe se présente à l'accueil (les autres patientent dehors) auprès du gardien avec distance physique (marquage au sol) et sera référente du groupe tout au long du séjour (prise de commande, etc...)

	<p>Le gardien s'assurera que chaque usager est en possession de son kit COVID19 et de la charte signée et exposera les contraintes liés aux mesures sanitaires.</p> <p>Le refuge est équipé de sac à viande en location et proposera des masques chirurgicaux à la vente ainsi que des petits flacons de gel hydro alcoolique.</p> <p>La personne référente du groupe est en charge du règlement auprès du gardien.</p>
Paiement	
D – Disposition d'information et communication	
Affichage sur le site de réservation	Charte à télécharger sur le site internet et à prendre connaissance avant de finaliser la transaction pour réserver.
Affichage dans le refuge	A l'entrée affichage du protocole instauré par le refuge, flèche de circulation au sol et charte d'engagement affichée clairement en plusieurs langues.
E - La gestion des circulations	
Distanciation physique	<p>Affichage à l'accueil pour limiter le nombre de personnes à l'intérieur à l'arrivée des groupes. Signalisation de la porte d'entrée et de sortie sur les deux portes du RDC.</p> <p>Flèches au sol pour le sens de circulation au RDC et à l'étage où la sortie est prévue par les issues de secours pour éviter des croisements dans l'escalier.</p> <p>Port du masque obligatoire quand le croisement est inévitable.</p>
F - En cas de suspicion de Covid	
Lieu dédié	Le dortoir n°6 sur le plan sera dédié à l'isolement de toutes personnes présentant des symptômes du covid avant une évacuation.
Procédure mise en place	Si une personne présente des symptômes, elle sera immédiatement isolée dans le dortoir n°6 et le reste de son groupe sera si possible à l'écart pour les repas dans la plus petite salle s'ils ne peuvent pas être évacués en même temps.

III – Aménagements et procédures spécifiques

A – Dortoirs et couchages

Configuration des dortoirs

Une chambre double avec un lit 2 places
4 dortoirs avec 10 places
1 dortoir avec 9 places.
Chaque dortoir est suffisamment grand pour envisager une distance entre les groupes et a une fenêtre pour l'aération.

Cloisonnement

Pour les groupes de 5 personnes et plus, un dortoir leur sera affecté.
Plusieurs groupes de réservation pourront être dans le même dortoir sans dépasser 5 personnes afin de pouvoir mettre en place la distanciation nécessaire (un niveau de bas flanc par groupe, ...)

Literie

Suppression des couvertures.
Usage obligatoire d'un sac à viande ou duvet perso
Tous les lits sont équipés d'alèses plastifiées qui seront désinfectées après chaque passage. Le refuge fournira un oreiller par personne.
Le matin il sera demandé aux usagers d'aérer la pièce, de mettre le drap housse ainsi que la taie et sous taie d'oreiller dans un panier à linge avec couvercle pour un lavage à la machine à 60°C.
Les oreillers seront récupérés et stockés et d'autres seront fournis aux clients suivants.

B – Restauration

Configuration de la salle commune

Tous les livres et jeux partagés ont été supprimés. (jeux de carte en vente)
La circulation a été fluidifiée avec un mètre de distance entre les tables et sens de circulation au sol.
Les groupes resteront à la même table durant tout leur séjour.

Configuration de la terrasse

Le refuge s'est équipé de plus petites tables permettant de séparer les groupes. Il y a beaucoup d'espace autour ce qui permet une bonne circulation.

Adaptation des services

La terrasse sera privilégiée en cas de beau temps et si besoin nous ferons plusieurs services.

C - Sanitaires

Points d'eau, lavage des mains

2 WC au RDC avec lave main, un point d'eau dans le couloir et un dans chaque salle de repas.

2 WC à l'étage et un coin douche avec 2 douches et 3 lavabos.

Il y aura du savon antibactérien à tous les points d'eau avec papier à usage unique.

Nous mettrons à disposition du nettoyeur désinfectant de surface et papier à chaque WC, douches et lavabos afin que les usagers désinfectent avant et après utilisation

D – Nettoyage et désinfection des locaux/du mobilier/du matériel

Mise en œuvre des mesures d'hygiène avant et après les services

Application de nettoyeur désinfectant des chaises et tables après chaque passage. Et nappe en papier jetable pour les tables en bois non compatible avec la lotion.

Mise en œuvre du nettoyage et de la désinfection des locaux

Aération des locaux, lavage quotidien du linge à 60°C, lavage du sol, des poignées, toutes surfaces susceptibles d'avoir été en contact.

Dans la journée, désinfection des toilettes au RDC .L'étage n'est pas accessible dans la journée.

Aération

Aération en continu si le temps le permet à défaut au moins le temps du nettoyage des dortoirs.

E – Mesures spécifiques pour les gardiens et aides gardiens

Matériel de protection sanitaire

Mise à disposition de masques chirurgicaux, gants, visières en cuisine et solution hydro alcoolique

Mesures barrières à mettre en œuvre

Port du masque et gants pour le ménage ainsi qu'une tenue adaptée.

Pas de contact avec les clients à l'étage et service avec le port du masque.

IV – Responsabilisation et obligation des usagers

Responsabilisation

Affichage dans le refuge en vue de responsabiliser tous les usagers sur les mesures et comportements à adopter, notamment en ce qui concerne la prévention en cas de symptômes suspects.

Equipement personnel

Tout pratiquant devra se doter de son équipement personnel de protection sanitaire : gel hydro alcoolique, masque même si du matériel est prévu par le refuge

Tout pratiquant devra se doter de son équipement personnel : duvet et/ou sac à viande, sabots, etc.

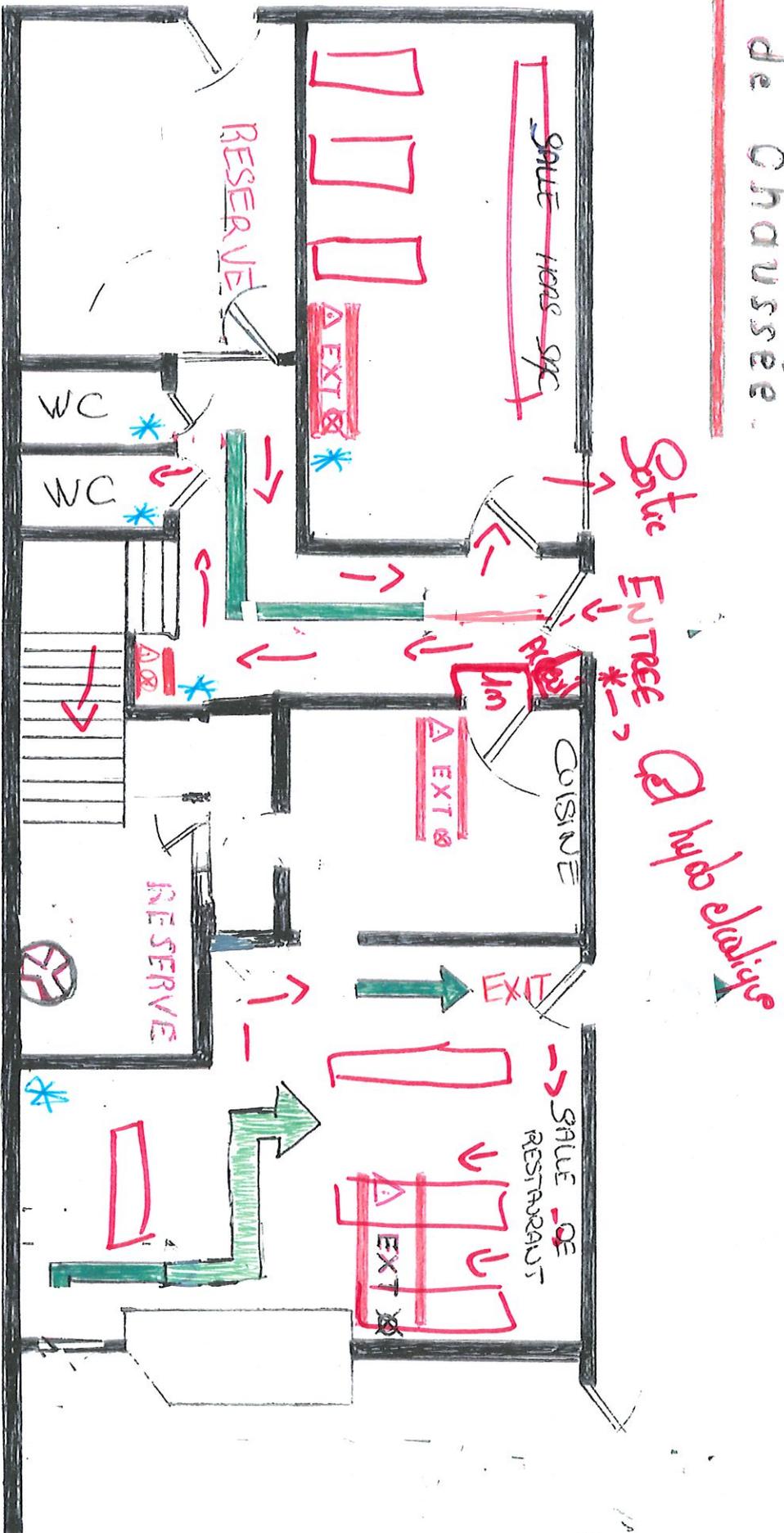
Pièces annexées

- plan de masse du refuge (*mentionner tous les aménagements prévus en termes de distanciation physique, sens de circulation, zone d'isolement...*) PJA PA 2
- modèle de charte d'engagement individuel PI 3

REFUGE DE DORAN

Sorties de secours

Rez de Chaussée



* Point d'eau
 + mise à disposition produit
 NETTOYANT. GESINFECTANT + piquer
 à cet usage des yams
 ANTIBACTERIEN

PREVENIR LE gardien...

1 50

Charte d'engagement individuel pour un séjour en refuge de montagne en sécurité, pour moi et pour les autres

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun pour limiter les effets de la pandémie est fondamentale. C'est également le cas en montagne, et plus particulièrement en refuge. Les gardiens et propriétaires de refuge ont adapté l'organisation et le fonctionnement des refuges pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Le respect par chacun des mesures et protocoles mis en place est essentiel.

C'est pourquoi, pour confirmer **ma réservation obligatoire** de mon séjour en refuge de montagne,

J'atteste par la présente :

- Avoir conscience que dans le contexte sanitaire actuel, le fonctionnement, les conditions d'accueil et les services proposés par le refuge ne seront pas les mêmes qu'habituellement ;
- Avoir pris connaissance du matériel spécifique que je dois amener en conséquence pour moi et pour mon groupe pour pouvoir séjourner dans le refuge (équipement de protection et de désinfection individuels, literie, duvet, linge personnel...).
- Être conscient que le non-respect des consignes sanitaires pourra entraîner l'annulation de ma réservation par le gardien afin d'assurer la sécurité du plus grand nombre face à l'épidémie.

Je m'engage par ailleurs :

- A ne pas monter en refuge si quelqu'un de mon groupe constitué ou moi-même présentons des symptômes potentiels du COVID-19 (toux, fièvre $>37,8^{\circ}\text{C}$, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat) ;
- A respecter les conditions de ma réservation (nombre de personnes, composition du groupe, nombre de nuitées, type de service (bivouac ou dortoir), heure d'arrivée et de repas...)
- A me laver les mains avec du savon avant d'entrer dans le refuge ;
- A respecter les gestes barrières (distanciation physique, désinfection des mains, port du masque, sens de circulation dans les bâtiments, ...) et les règles de vie en refuge qui ont été adaptées à chaque refuge et présenté dans le protocole sanitaire particulier disponible sur le site internet du refuge et présenté par le gardien à mon arrivée ;
- A apporter tout le matériel adéquat nécessaire à la sécurité sanitaire de mon groupe le cas échéant et de moi-même (gel hydro-alcoolique, masque,...) en plus matériel classique nécessaire à ma sécurité en montagne ;
- A prendre en charge lors de mon départ du refuge l'ensemble du matériel utilisé lors de mon séjour et tout particulièrement les protections à usage unique utilisées lors de mon couchage.

Date, nom et Signature

Charte d'engagement individuel

Chaque usager devra signer une charte des règles et bonnes pratiques et la présenter au refuge.

Permettre la traçabilité

Chaque responsable de groupe devra fournir les identités et contacts des usagers qui l'accompagnent

V - Mesures spécifiques aux bivouacs

Equipements mis en place

Eau potable à l'extérieur du refuge

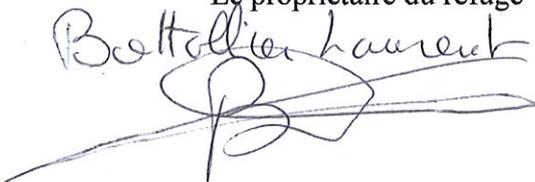
L'accès au WC du RDC est toléré pour les personnes de passage avec usage obligatoire du gel hydro alcoolique à l'entrée et produit nettoyant avant et après usage des toilettes.

Impact sur la faune et la flore

Autorisation à demander aux alpagistes afin de ne pas déranger les troupeaux.

Signature du protocole (nom, prénom, signature)

Le propriétaire du refuge

Bottollier Laurent


Le gardien, gérant


JACQUIER
Roselyne

Visa de la mairie

Georges MORAND
Maire
Conseiller
Départemental
le 03/06/20


Partie réservée à la préfecture

Date de réception du protocole

Si besoin :

-Demande de pièce complémentaire :